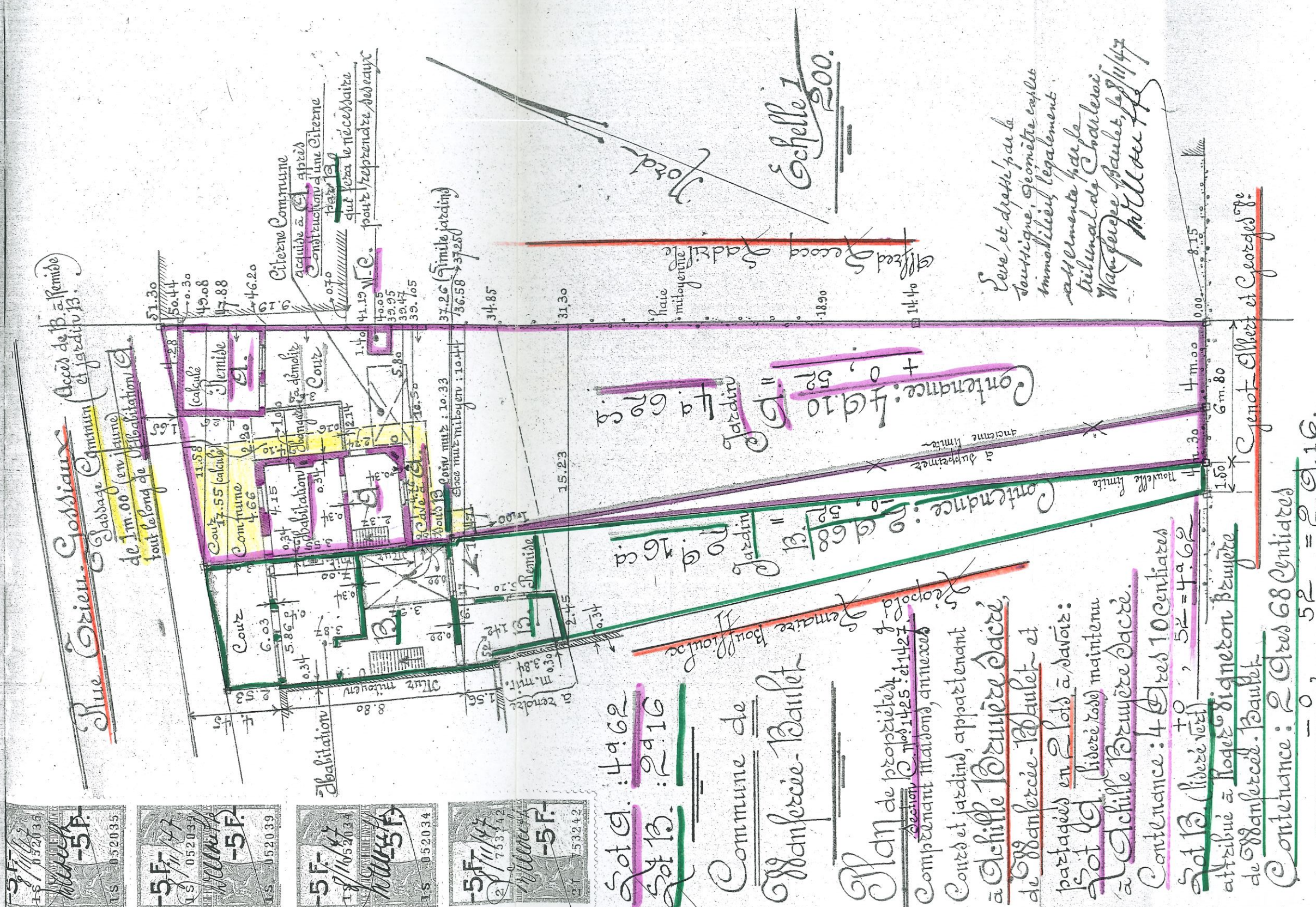


et réserves, longaul ce
 et l'existence de ce signon for
 instructions et de l'existence
 - un nouvel angle elle
 non séparatif; ce par
 l'existence réserves se
 etc.
 ne qu'à façade de cube
 et bien de manière à c
 et et jusqu'à l'écrit
 probement prendre
 à l'écrit; la répartition
 is
 se trouver sous la
 des le signon, si
 occupation réelle de
 de deux cent trois de
 l'aire ou totale sans
 l'aire de part et d'autre
 mes dont cinquante
 le tiers l'ancien
 sur une partie de cube
 ou réserves, en
 viliers, repris en
 algérien, exécuté de
 d'habitation faculté
 et époque, en cas
 ou multiple de mil.
 l'opération de ter
 sice, l'ancien en cas
 succé; défaut d'ac
 succé; mutations
 en emprunteur, c
 bi, les acquéreurs de



5F. 052033
 5F. 052035
 5F. 052039
 5F. 052039
 5F. 052034
 5F. 052034

Lot A : 49.62
 Lot B : 29.16
 Commune de
 Bansecce-Baulet
 Plan de propriétés
 comprenant maisons, annexes
 et jardins, appartenant
 à Achille Bruère-Dacé,
 de Bansecce-Baulet et
 partagés en 2 lots à savoir :
 Lot A (libéré) maintenu
 à Achille Bruère-Dacé.
 Contenance : 4 D 10 Centiares
 Lot B (libéré vert)
 attribué à Roger Digneon Bruère
 de Bansecce-Baulet
 Contenance : 2 D 68 Centiares
 = 0, 52 = 2 D 16.

Contenance : 4 D 10
 Contenance : 2 D 68
 Contenance : 4 D 10 Centiares
 Lot B (libéré vert)
 = 52 = 49.62
 attribué à Roger Digneon Bruère
 de Bansecce-Baulet
 Contenance : 2 D 68 Centiares
 = 0, 52 = 2 D 16.

Echelle 1/200
 Nord
 Cite des Communes
 Cite des Réserves
 Contenance : 4 D 10
 Contenance : 2 D 68
 Contenance : 4 D 10 Centiares
 Lot B (libéré vert)
 = 52 = 49.62
 attribué à Roger Digneon Bruère
 de Bansecce-Baulet
 Contenance : 2 D 68 Centiares
 = 0, 52 = 2 D 16.

Sire et draps par la
 bourgeoisie, géométrie exacte
 immobilières légalement
 assermentés par le
 Tribunal de Charleville
 Bansecce-Baulet, le 28/11/47
 M. H. H. H.